Accusé de réception en préfecture 021-242100410-20231117-DM20231116_35-DE Date de télétransmission : 17/11/2023
Date de réception préfecture : 17/11/2023

Certifité conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 16 novembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 10 novembre 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43 Non

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de présents participant au vote : 33

Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Pierre PRIBETICH
Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Rémi DETANG
Monsieur Jean-François DODET
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Dominique GRIMPRET
Madame Danielle JUBAN
Monsieur Jean-Claude GIRARD
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN

Madame Christine MARTIN
Monsieur Nicolas BOURNY
Madame Céline TONOT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Nuray AKPINARISTIQUAM
Monsieur Laurent GOBET
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Jean-Michel
VERPILLOT
Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Gérard HERRMANN

Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jacques CARRELET
DE LOISY
Monsieur Didier RELOT
Monsieur Patrick BAUDEMENT
Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Madame Nathalie KOENDERS Monsieur Antoine HOAREAU Monsieur Guillaume RUET Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Danielle JUBAN Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN

Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM

Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Christine MARTIN Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH

DM20231116 35 N°35 - 1/2

OBJET: DEPLACEMENTS. MOBILITES ET ESPACE PUBLIC

Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin - Eiffage Aménagement - Convention de transfert des espaces communs - Avenant n° 3

Par délibération du 24 mars 2016, le conseil communautaire du Grand Dijon a autorisé le Président à signer la convention de transfert, dans le domaine public, des voies et des espaces communs de la future Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin.

La convention signée le 15 avril 2016 stipule que les installations peuvent être livrées en plusieurs phases dont la cession à la métropole interviendra à titre onéreux de l'euro à l'euro, à hauteur du prix plafond fixé à la fiche 2,3 du Contrat de Redynamisation du site de Défense BA102, soit un coût total maximal de 4,5 M € HT.

Chaque phase fait l'objet d'une délibération et d'un avenant définissant le périmètre et le montant des travaux à rembourser par Dijon métropole à Eiffage Aménagement.

Un avenant n° 1 a été signé le 13 avril 2021, autorisé par délibération du bureau métropolitain du 18 mars 2021 pour un montant de 392 569 € HT. Un avenant n° 2 a été signé le 1^{er} avril 2022, autorisé par délibération du bureau métropolitain du 16 mars 2022 pour un montant de 3 020 603 € HT.

A ce jour, la phase 3 correspondant à l'aménagement du parvis devant l'Hôtel, la partie restante de la terrasse Berbisey et des redans rue de l'Hôpital, est achevée. Il convient d'acter par avenant n°3, la cession à la métropole de ces espaces communs suivant le plan annexé d'une superficie totale de 3 125 m² moyennant un montant de 701 596 € HT.

La dernière phase sera actée ultérieurement et soldera l'opération.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le projet d'avenant n° 3 ci-annexé ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer au nom de Dijon métropole, tous actes et documents à intervenir en vue de l'application de cette décision.

SCRUTIN POUR: 40 ABSTENTION: 0

Contre: 0 Ne se prononce pas: 0

Dont 7 PROCURATION(s)

Le secrétaire, Madame MONTEIRO Le Président, Monsieur REBSAMEN

DM20231116 35 N°35 - 2/2